

Modalités et contextes	SELO Un enseignement linguistique renforcé et un enseignement d'une partie du programme de DNL dans la langue de la section sur tout le cycle terminal Des activités culturelles Certification complémentaire exigée	DNL (hors SELO) Pas de renforcement linguistique obligatoire Un enseignement d'une partie du programme de DNL dans la langue de la section de DNL sur tout le cycle terminal Certification complémentaire exigée (directive académique)
Bulletins et moyennes (cycle terminal)	Notes obtenues en DNL présentes sur les <b>bulletins</b> <b>Moyennes</b> de la DNL distinctes de celles de la LV et de la discipline <i>p. 513 – BOEN 26 août 2021 .</i>	
Livrets scolaires et Parcoursup	<b>Moyennes trimestrielles et annuelles de la DNL à renseigner dans le livret scolaire du lycée (LSL)</b> Elles sont distinctes de la moyenne de la LV et de la discipline. <i>p. 513 – BOEN 26 août 2021 .</i> <i>Ces évaluations de DNL ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne pour <u>l'obtention</u> du BAC, mais servent pour Parcoursup.</i> <b>Compétences propres à la DNL à renseigner dans le livret scolaire du lycée (LSL)</b> <i>Les niveaux atteints / compétences spécifiques sont à valoriser.</i> <i>Des critères et descripteurs académiques sont à la disposition des équipes pédagogiques ici sur <a href="#">le site DNL académique..</a></i>	
Evaluation spécifique	<b>Evaluation composée de :</b> <b>Note sanctionnant la scolarité dans la DNL suivie en terminale, attribuée conjointement par l'enseignant de DNL et l'enseignant de LV de la section, 20%.</b>  <b>Interrogation orale en fin d'année (2 X 20 min), 80%</b> Organisée par les enseignants de la section. Assurée par <b>un professeur de LV de la section</b> et (sauf impossibilité ) <b>un professeur de DNL.</b>  <b>Sujets inconnus et sélection recommandée en commission académique.</b> <i>p.458 – BOEN 26 août 2021</i>	<b>Evaluation composée de :</b> <b>Note sanctionnant la scolarité dans la DNL suivie en terminale, attribuée conjointement par l'enseignant de DNL et l'enseignant de LV de la section, 20%.</b>  <b>Interrogation orale en fin d'année ( 2 X 10 min), 80%</b> Organisée par les enseignants de la section. L'évaluateur est <b>un professeur de DNL</b> et (sauf impossibilité) <b>un professeur de LV.</b>  <b>Sujets préparés par les élèves</b> <i>p. 459 BOEN 26 août 2021</i>
<i>L'interrogation orale est organisée à l'intérieur des établissements <b>entre le 2 mai et le 5 mai</b>, les interrogateurs peuvent être ou non les professeurs qui ont les élèves en classe.</i> <i>Une grille d'évaluation harmonisée en académie proposée pour les interrogations orales a fait l'objet d'un travail collectif interdisciplinaire est <a href="#">disponible ici sur le site DNL académique.</a></i>		
BAC	<b>Note finale de l'évaluation spécifique prise en compte sans pondération arrêtée au niveau national, dans le calcul de la moyenne de LV de la section (LVA ou B) du trimestre ou semestre au cours duquel a eu lieu l'interrogation orale.</b> <i>p. 458 – 459 - BOEN 26 août 2021</i> <i>P. 9 BOEN du 12/11/2021</i>	<b>Note finale de l'évaluation spécifique prise en compte sans pondération arrêtée au niveau national , dans le calcul de la moyenne de la (ou des) LV (A, B ou C) concernée(s) par la (ou les) DNL choisie(s) du trimestre ou semestre au cours duquel a eu lieu l'interrogation orale.</b> <i>P. 9 BOEN du 12/11/2021</i>
<i>Les acquis de DNL sont pris en compte pour l'obtention du baccalauréat uniquement via l'évaluation spécifique, dont le résultat s'intègre dans la moyenne de LV du trimestre ou semestre au cours duquel a eu lieu l'interrogation orale.</i> <i>p. 579, BOEN 29 juillet 2021</i>		
Mentions sur le diplôme	Pour l'indication SELO <b>Moyenne sur le cycle terminal en LVA ou B de la section ≥ 12</b> <b>Note à l'évaluation spécifique ≥ 10</b> <b>Scolarité en SELO pendant les deux années du cycle terminal</b> <i>p.457 BOEN 26 août 2021</i>	Pour l'indication DNL ayant fait l'objet d'un enseignement en LV ( A, B ou C) <b>Note d'évaluation spécifique ≥ 10</b> <b>Scolarité en DNL du candidat pendant les deux années du cycle terminal</b> <i>p. 458 BOEN 26 août 2021</i>